

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

**Décret du 2 novembre 2023 portant reconnaissance de la fondation dite « Espaces naturels de France » comme établissement d'utilité publique par transformation d'un fonds de dotation**

NOR : IOMD2308568D

Par décret en date du 2 novembre 2023 :

- est reconnue comme établissement d'utilité publique la fondation dite « Espaces naturels de France », dont le siège est à Olivet (45), par transformation du fonds de dotation dit « Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels de France » en application de l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;
- sont approuvés les statuts (1) de la fondation.

---

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du siège social.